

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le 04/12/2025

ID : 007-200039808-20251125-2025_11_015-DE

SLO

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 novembre 2025

Convocation du 19 novembre 2025

N° 2025_11_015

Objet : Bâtiment - Mise à disposition gracieuse de locaux pour le Secours Populaire et l'École de Musique Intercommunale

Le 25 novembre 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à SALAVAS, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE

Absents : Françoise HOFFMAN, Maryse RABIER

Pouvoirs : Richard ALZAS à René UGHETTO, Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Françoise PLANTEVIN à Anne-Marie POUZACHE, Carole VANESSE à Nicolas CLEMENT

Secrétaire de Séance : Claude BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche,

Considérant la demande formulée par le Secours Populaire Français pour disposer d'un local afin de mener ses actions sociales et de la nécessité pour l'École de Musique Intercommunale de disposer de locaux adaptés à ses activités pédagogiques et artistiques,

il est proposé de mettre à disposition de ces deux associations des locaux dans l'ancien collège de Vallon Pont d'Arc, propriété de la Communauté de communes, pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la mise à disposition à titre gracieux pour une durée de 5 ans de locaux situés dans l'ancien collège, 62 Boulevard Peschaire Alizon 07150 Vallon Pont d'Arc, au Secours Populaire Français, pour l'exercice de ses missions sociales et solidaires,

Approuve la mise à disposition à titre gracieux pour une durée de 5 ans de locaux situés dans l'ancien collège, 62 Boulevard Peschaire Alizon 07150 Vallon Pont d'Arc, à l'École de Musique Intercommunale, pour l'organisation de ses activités pédagogiques et culturelles.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le 04/12/2025

ID : 007-200039808-20251125-2025_11_015-DE

SLOW

Autorise le Président à signer les conventions correspondantes et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Luc PICHON

Le Secrétaire de séance

Claude BENAHMED

